

## PROCES VERBAL DU 29 MAI 2018

### SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2018

Nombre de membres	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, BARRET, ROUCHON, GATIER, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, BLOUIN, SAUTHON

ABSENT/EXCUSE : M. ROUFFET Lionel

Madame SAUTHON Florence a été élue secrétaire de séance.

### **Délibération n° 2018.6.1**

#### **Objet : Grosses réparations dans la salle polyvalente**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 11 novembre 2017, par laquelle la commune souhaitait réaliser des travaux à la salle polyvalente, travaux visant pour la plus grande partie à des économies d'énergies. Afin de compléter le projet présenté en novembre 2017, il a aussi été jugé opportun dans la cadre du programme énergétique, de procéder au changement de certaines portes et fenêtres donnant lieu à des déperditions de chaleur.

Madame le Maire rend compte des entreprises consultées :

#### **Pour la partie menuiserie :**

- L'entreprise Benito à Rognat
- L'entreprise Vial à Saint-Julien-La-Genête
- L'entreprise Bastier à Lussat

#### **Pour la partie plâtrerie isolation peinture :**

- L'entreprise Sogeb Mazet à Montluçon
- L'entreprise Daguét à Saint-Priest
- L'entreprise Charvillat à Budelière

#### **Pour la partie électricité :**

- L'entreprise Chaumeton à Sannat
- L'entreprise Concept Elec à Saint-Julien-La-Genête
- L'entreprise Solnon à Reterre

Madame le Maire pouvant avoir des intérêts indirects dans l'affaire, n'a pas souhaité prendre part à cette délibération et s'est retirée. Monsieur David GRANGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, préside, en l'absence du Maire et rend compte des éléments suivants :

- Pour **la partie menuiserie**, deux offres ont été réceptionnées, celle de l'entreprise Vial dont le montant s'élève à 9 730.20 € hors taxes et celle de l'entreprise Bastier dont le montant s'élève à 9 878.00 € hors taxes
- Pour **la partie plâtrerie isolation peinture**, une offre a été réceptionnée, celles de l'entreprise Daguét dont le montant s'élève à 34 229.06 € hors taxes

- Pour **la partie électricité**, 2 offres ont été réceptionnées, celle de l'entreprise Chaumeton dont le montant s'élève à 12 793.00 € hors taxes, et celle de l'entreprise Concept Elec avec des variantes dont le montant s'élève à 21 480.97 € hors taxes pour les éléments demandés et jusqu'à 27 162.86 € hors taxes en variante maximale.

Invité à délibérer, l'Assemblée :

- Décide de retenir les fournisseurs suivants :
  - Pour **la partie menuiserie**, l'entreprise Bastier dont le montant s'élève à 9 878.00 € hors taxes dans la mesure où l'écart avec son concurrent est minime et si elle n'est pas la moins-disante, elle propose une solution de gain d'énergie supérieur pour le double vitrage.
  - Pour **la partie plâtrerie isolation peinture**, l'entreprise Daguët dont le montant s'élevait à 34 229.06 € hors taxes.
  - Pour **la partie électricité**, l'entreprise Chaumeton, la moins-disante dont le montant s'élève à 12 793.00 € hors taxes.
- Autorise le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Monsieur GRANGE, à signer les devis

Le 1<sup>er</sup> Adjoint précise que ce projet peut bénéficier de la DETR 2018 à hauteur de 50 % du montant hors taxes et compte tenu des autres éléments mentionnés, qu'il pourrait bénéficier du mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie en conventionnant avec le Sdec 23 et d'une aide financière de la communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal

- Approuve le financement proposé pour la réalisation tel qu'il figure ci-dessous :

<b>DEPENSES HORS TAXES</b>		<b>RECETTES ou FINANCEMENT</b>	
Menuiserie	9 878.00 €	Subvention DETR 2018 (50%)	28 450.03 €
Electricité	12 793,00 €	CEE estimatif	1 000,00 €
Isolation, plâtrerie, peinture	34 229.06 €	EPCI (10%)	5 690,00 €
		Autofinancement	21 760,03€
<b>TOTAL HT</b>	<b>56 900.06 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>56 900.06 €</b>
<b>TVA</b>	<b>11 380.01 €</b>	Autofinancement/tva	<b>11 380.01 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>68 280.07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 280.07 €</b>

- Sollicite l'attribution de la DETR 2018 au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.
- Sollicite une aide de la communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine à hauteur de 10% du montant HT des travaux
- Invite à conventionner avec le SDEC pour bénéficier du mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie sur cet investissement afin d'en amortir le coût.
- S'engage à financer la quote-part communale indiquée dans le plan de financement.
- Autorise Madame le Maire ou un Adjoint à mandater cet investissement sur l'exercice 2018 après s'être assuré que les crédits sur l'exercice sont suffisants.

## **Délibération n° 2018.6.2**

### **Objet : Subvention de fonctionnement au médecin**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de l'Assemblée du 13 juin 2017 par laquelle la commune accordait une subvention à Madame Robert Sylvie dans le but de soutenir l'exercice de son activité à Sannat et de faciliter sa gestion.

Madame le Maire fait part de l'accroissement du temps de présence du Docteur Robert au cabinet médical de Sannat et des retours très positifs à son encounter tant dans ses diagnostics que dans son contact. Elle propose de reconduire pour 1 an la subvention allouée, soit du 1<sup>er</sup> août 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Invité à délibérer, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- Affirme qu'il est d'intérêt général de maintenir un service médical de proximité.
- Autorise en ce sens Madame le Maire, à verser, une subvention mensuelle de 415 € à Madame Robert Sylvie, somme égale à celle de la dépense mensuelle du bail. La subvention sera versée en début de chaque mois, sur une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> août 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- Décide de prendre en charge pour une durée d'un an, les abonnements d'eau et d'électricité, afin de faciliter la gestion de Madame Robert.

## **Délibération n° 2018.6.3**

### **Objet : Subvention de fonctionnement aux gérants de la boulangerie-épicerie**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de l'Assemblée du 13 juin 2017 par laquelle la commune accordait une subvention à la SAS Piana, boulangerie-épicerie située dans un local communal afin de soutenir le début d'activité des repreneurs et les frais qu'ils engageaient pour la reprise et l'achat du fonds de commerce.

Madame le Maire fait part des aléas techniques rencontrés par la SAS Piana (problèmes et frais liés au véhicule de tournée, etc...) qui ont nui à la pérennité et la croissance de ce commerce. Elle propose de reconduire pour 1 an la subvention allouée, soit du 1<sup>er</sup> août 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Invité à délibérer, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- Affirme qu'il est d'intérêt général de faire perdurer l'activité de boulangerie épicerie sur la commune et qu'un soutien s'impose, eu égard aux frais rencontrés.
- Autorise en ce sens Madame le Maire, à verser, une subvention mensuelle de 305 € à la société SAS Piana, gérant la boulangerie-épicerie de Sannat, somme égale à celle de la dépense mensuelle du bail commercial. La subvention sera versée en début de chaque mois, sur une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> août 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- Laisse à la charge des gérants, les échéances de la partie habitation, tout en rappelant que la somme est modique, proportionnellement à la surface louée, et ce d'autant plus que des travaux de rénovation et de rafraichissement sont prévus.

**Délibération n° 2018.6.4**  
**Objet : virement de crédits.**

Madame le Maire propose à l'Assemblée le virement de crédits suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Réseaux d'électrification	21534	60 000,00		
Installations, matériel et outillage technique			2315	60 000,00
Investissement dépenses		60 000,00		60 000,00

Après en avoir délibéré le conseil accepte le virement de crédits ci-dessus.

**Affaires diverses**

- Logements communaux

Madame le Maire rend compte de l'arrivée prochaine d'un locataire dans le logement de la Poste et du départ prochain probable dans le logement de la cantine.

- Vacances de poste de l'adjoint technique en charge du ménage de la mairie et de l'agence postale.

Madame le Maire rend compte de la mise à la retraite prochaine fin août de Madame Bernadette Barret en charge du ménage de la mairie et de la salle des fêtes. Le conseil souhaite que soit étudié les diverses possibilités de pallier ce départ.